



# CONSEIL GÉNÉRAL

Séance extraordinaire du 21 mars 2024  
18<sup>e</sup> séance – Législature 2021-2024

<b><u>TABLE DES MATIÈRES</u></b>	<b>RAPPORT</b>
1. INTRODUCTION ..... 1-2	<b>DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL</b>
2. NATURE DES TRAVAUX ET EXPLICATION DU PROJET ..... 2-4	
3. DÉTERMINATION DU CRÉDIT .....4	
4. CONCLUSION .....5	
PROJET D'ARRÊTÉ.....6	<b>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 50'000.00 POUR PROCÉDER À L'AMÉNAGEMENT D'UN TROISIÈME TERRAIN DE BEACH VOLLEY SUR LES RIVES DE SAINT-BLAISE</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

Les dépenses liées à la réalisation d'un troisième terrain de beach volley aux rives de Saint-Blaise, sont considérées comme des investissements et, à ce titre, sont à amortir aux taux prévus par les dispositions légales. En conséquence, ces dépenses ne peuvent pas être inscrites au budget des comptes de fonctionnement. Elles font donc l'objet d'un crédit d'engagement soumis à l'approbation de votre Autorité.

Pour cette raison, nous avons l'avantage de vous présenter, une demande de crédit d'engagement pour compléter le financement des travaux liés à l'aménagement d'un troisième terrain de beach volley aux rives à Saint-Blaise. Vous retrouverez ces investissements à la page 39 du budget 2024.

Dans le cadre de la promotion des sports et de la santé sur la Commune de Saint-Blaise et pour faire suite à une demande de sportifs actifs dans le domaine du beach volley, nous souhaitons développer un ensemble dédié aux loisirs et activités de plein air sur les rives de Saint-Blaise.

Ce site accueille déjà un espace de street workout et fitness urbain très fréquenté. Un projet de pumptrack (parcours en boucle fermée pour trottinette, vélo, roller, ...) est également prévu prochainement.

Nous souhaitons compléter cet ensemble en ajoutant un troisième terrain de beach volley.

## **2. Nature des travaux et explication du projet**

Depuis 2021, un club de beach volley « Beach Volley Littoral Est » très actif s'est créé à Saint-Blaise et Hauterive. Il rencontre un franc succès avec déjà plus de 62 membres actifs. Cependant, les deux terrains existants ne suffisent plus pour les entraînements et tournois. À préciser que les terrains de beach volley restent en libre accès en tout temps.

La création de ce troisième terrain permettrait d'accueillir des tournois plus conséquents, en complément des infrastructures d'Hauterive.

L'un des objectifs du club « Beach Volley Littoral Est », avec le soutien des autorités, est également de développer pour Laténa un pôle sportif reconnu pour la pratique du beach volley dans la région neuchâteloise.

En offrant des infrastructures de qualité et un encadrement professionnel, le club ambitionne de faire de ces sites, entre Hauterive et Saint-Blaise, des lieux de référence pour l'entraînement, la compétition et le perfectionnement dans cette discipline. Il s'agit de mettre en place un véritable centre dédié à ce sport, attractif pour les joueurs locaux comme pour les sportifs d'autres communes, cantons ou pays.

Le projet ambitionne ainsi de positionner la future Commune de Laténa comme site majeur du beach volley en Suisse romande, capable d'accueillir des événements d'envergure nationale voire internationale.

### **2.1. Club « Beach Volley Littoral Est »**

Le club « Beach Volley Littoral Est », premier club de beach volley du canton de Neuchâtel, a vu le jour en 2021. Basé entre Hauterive et Saint-Blaise, il bénéficie déjà de trois terrains de beach volley à Hauterive, qui permettent l'organisation de tournois mixtes (douze en 2023) et officiels (huit en 2023). Le club propose actuellement six entraînements hebdomadaires à Hauterive et un à Saint-Blaise.

Ce sport est en pleine expansion dans la région. Avec l'ajout d'un troisième terrain à Saint-Blaise, le club pourrait non seulement mieux organiser les entraînements, sans péjorer l'accès à tous les citoyens, organiser davantage de tournois mixtes supplémentaires, mais également accueillir des championnats suisses sur les deux sites.

Le Club compte déjà un mouvement junior en plein essor. La création de ce troisième terrain permettrait de soutenir cette dynamique et d'offrir aux jeunes sportifs des infrastructures de qualité pour leur développement.

Le Club bénéficie de soutiens, comme celui de la BCN ou d'autres entreprises locales. Suisse Volley Région Neuchâtel appuie également le Club dans ses ambitions.

L'ajout de ce terrain répond ainsi à une demande croissante pour la pratique du beach volley, tout en dynamisant la région. Il contribuera à la vitalité de ce sport dans le canton, raison pour laquelle sa concrétisation mérite d'être appuyée.

## **2.2. Libre accès**

Le nouveau terrain de beach volley à Saint-Blaise sera accessible à toutes et tous, comme c'est le cas actuellement avec les deux autres terrains déjà en place.

Des horaires précis seront établis pour les entraînements, qui se voudront inclusifs. Les terrains resteront ouverts à tous les habitants et aucune privatisation par le Club ne sera faite, garantissant ainsi un usage partagé des infrastructures entre les membres du Club et l'ensemble des usagers.

L'encadrement des débutants y sera possible afin de dynamiser le lieu. Avec ce troisième terrain sur la commune, l'équilibre entre les installations de Saint-Blaise et d'Hauterive sera ainsi optimisé et l'usage bien réparti.

## **2.3. Financement et soutiens**

Ce projet bénéficie de subventions de 5'000 francs du Canton, qui l'a retenu dans le cadre de son programme de soutien aux infrastructures de loisirs des jeunes. À savoir que ce même département de la jeunesse apporte également la même aide financière de 5'000 francs pour le projet de pumptrack de cette même zone.

Le projet de nouveau terrain de sport pourrait bénéficier d'un soutien financier de la LoRo (Loi sur les loteries et le pari professionnel) ainsi que du Service de la promotion de la santé du Canton.

En effet, ce dernier a déjà été approché et semble disposé à entrer en matière pour un éventuel appui financier à la concrétisation de ce terrain. Cela s'inscrirait pleinement dans le cadre de leur programme de promotion de la santé physique et mentale de la population.

L'accessibilité de ce terrain pour toutes les tranches d'âge le rendrait de plus profitable au plus grand nombre. Il constituerait un lieu de rencontres et de cohésion sociale appréciable.

## **2.4. Urbanisme et réflexion sur la zone sportive aux rives**

La réalisation de ce troisième terrain de beach volley s'inscrit dans une réflexion urbanistique globale de la zone, prenant en compte l'intégration paysagère et les besoins des différents utilisateurs. À savoir qu'un préavis positif a été émis par le Canton pour le projet du pumptrack dans cette zone des rives. Cette même démarche sera faite dès l'acceptation de la demande de crédit

## **2.5. Intérêt intercommunal**

Ce projet présente un intérêt intercommunal évident dans la perspective de la nouvelle Commune de Laténa. Il offrira une infrastructure sportive de loisirs complémentaire entre Hauterive et Saint-Blaise, renforçant l'attractivité touristique et sportive de ce secteur.

Nous sollicitons donc un crédit d'investissement au Législatif pour la réalisation de ce troisième terrain de beach volley, qui viendra compléter l'ensemble dédié aux sports et loisirs sur les rives de Saint-Blaise.

## 2.6. Esquisse de la zone

Le positionnement du troisième terrain de beach volley se situera dans l'alignement des deux autres terrains, entre le pumptrack et la Fontaine du millénaire.



## 3. Détermination du crédit

Un crédit d'engagement de 50'000 francs est sollicité pour l'exercice comptable 2024.

En acceptant cette demande de crédit, le Législatif communal démontrerait son soutien à l'amélioration de l'offre sportive sur les rives de Saint-Blaise et la promotion de la santé par le mouvement.

#### **4. Conclusion**

Au vu des arguments évoqués ci-dessus et afin que nos services disposent d'une certaine souplesse et puissent intervenir rapidement, le Conseil communal demande au Conseil général de prendre en considération le présent rapport et l'invite à approuver l'arrêté ci-après concernant une demande de crédit d'engagement de 50'000 francs pour procéder à l'aménagement d'un troisième terrain de beach volley sur les rives de Saint-Blaise.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Saint-Blaise, le 26 février 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le conseiller communal  
en charge du dicastère

C. Guinand

P. Schmid

**Annexe** : Projet d'arrêté

